



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet MAZOUT LÉGER MARINE POUR L'ARCTIQUE	
Solicitation No. - N° de l'invitation E60HL-160015/A	Date 2016-03-11
Client Reference No. - N° de référence du client E60HL-160015	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$HL-601-70524	
File No. - N° de dossier hl601.E60HL-160015	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-04-25	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Lemieux, Johanna	Buyer Id - Id de l'acheteur hl601
Telephone No. - N° de téléphone (873) 469-3347 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Tel qu'indiqué à Détails de l'article	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Fuel & Construction Products Division
11 Laurier St./11, rue Laurier
7A2, Place du Portage, Phase III
Gatineau, Québec K1A 0S5

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



Destination Code - Code destinataire	Destination Address - Adresse de la destination	Invoice Code - Code bur.-comptable	Invoice Address - Adresse de facturation
D-1	Canadian Coast Guard CCGS Sir Wilfrid Laurier Western Arctic, Tuktoyaktuk	I-1	DFOinvoicing-MPOfacturation@dfo-mpo.gc.ca
D-2	Canadian Coast Guard CCGS Amundsen Western Arctic, Kugluktuk	I-1	DFOinvoicing-MPOfacturation@dfo-mpo.gc.ca



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
1	MAZOUT LÉGER MARINE livré au navire Sir Wilfrid Laurier de la Garde côtière canadienne, par l'intermédiaire de navire à navire, à Fairway Buoy à Tuktoyaktuk, (Territoires du Nord-Ouest).	D - 1	I - 1	200000	Litre	\$	XXXXXXXXXXXX		See Herein	
2	MAZOUT LÉGER MARINE livré au navire Amundsen de la Garde Côtière canadienne par l'intermédiaire de navire à navire dans la région de Kugluktuk (Nunavut).	D - 2	I - 1	550000	Litre	\$	XXXXXXXXXXXX		See Herein	

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HL-160015/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl601

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HL-160015

File No. - N° du dossier
hl601E60HL-160015

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Mazout léger marine pour l'Arctique

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin – soumission
3. Compte rendu
4. Accords Commerciaux

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Office des normes générales du Canada - normes
3. Présentation des soumissions
4. Demandes de renseignements en période de soumission
5. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection – articles multiples

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

1. Attestations exigées avec la soumission
2. Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin - contrat
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Livraison, inspection et acceptation
6. Responsables
7. Prévention de la pollution des eaux arctiques
8. Paiement
9. Instructions relative à la facturation
10. Attestations
11. Lois applicables
12. Ordre de priorité des documents
13. Clauses du Guide des CCUA
14. Instructions d'expédition - livraison à destination

Liste des annexes:

Annexe "A" - Programme de contrats fédéraux en matière d'équité d'emploi - Attestation

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HL-160015/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl601

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HL-160015

File No. - N° du dossier
hl601E60HL-160015

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin - soumission

Cette exigence de la Garde côtière canadienne est pour la fourniture d'une quantité potentielle totale de 1,800,000 litres de Mazout léger marine comme suit: une quantité ferme totale de 750,000 litres et une quantité totale optionnelle de 150,000 litres pour la première année et les mêmes quantités fermes et optionnelles estimées pour la période d'approvisionnement optionnelle d'un an.

Le produit est requis à plusieurs endroits dans l'Arctique au mois d'août selon les « Détails de l'article ».

Plus qu'un contrat pourrait être attribué suite à cette demande de soumissions.

2.1 Ententes sur les revendications territoriales globales

Les Ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG) suivantes s'appliquent:

Convention définitive des Inuvialuit (CDI) pour livraisons* à Tuktoyaktuk (Territoires du Nord Ouest).

Entente sur la revendication territoriale des Inuit du Nunavut (ERTIN) pour livraisons* à Kugluktuk (Nunavut).

*où « Livraisons à » s'entend des « biens livrés à, et des services rendus dans ».

3. Compte rendu

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les **15 jours ouvrables**, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

4. Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP), de l'Accord de libre-échange Canada-Colombie, de l'Accord de libre-échange Canada-Panama, de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili (ALECC), et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HL-160015/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl601

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HL-160015

File No. - N° du dossier
hl601E60HL-160015

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2015-07-03) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2. Office des normes générales du Canada - normes

Un exemplaire de la norme CGSB 3.11-2010 (dernière édition), dont il est question dans la demande de soumissions, est disponible et peut être acheté auprès du:

Centre des ventes de l'Office des normes générales du Canada
Place du Portage III, 6B1
11, rue Laurier
Gatineau (Québec)
Téléphone: (819) 956-0425 ou 1-800-665-CGSB (Canada seulement)
Télécopieur: (819) 956-5740
Courriel: ncr.cgsb-ongc@tpsgc.gc.ca

Site Web de l'ONGC: <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/index-fra.html>

3. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

4. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **dix (10)** jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

5. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en **Ontario**, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HL-160015/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl601

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HL-160015

File No. - N° du dossier
hl601E60HL-160015

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HL-160015/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl601

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HL-160015

File No. - N° du dossier
hl601E60HL-160015

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit:

Section I: Soumission technique (1 copie papier)
Section II: Soumission financière (1 copie papier)
Section III: Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans les Détails de l'article seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>).

Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les soumissionnaires à:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30% de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Le soumissionnaire est responsable de remplir le tiret de l'article ci-dessous, si applicable. Cette information devrait être rempli et fourni avec la soumission mais il peut être fourni plus tard.

a. Délai de livraison

Un délai de _____ jours ouvrable sera requis.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la Base de paiement. Le montant total de taxes applicables doit être indiqué séparément.

a. Clauses du guide des CCUA

Les modalités suivantes sont incorporées aux présentes

Référence de CCUA	Section	Date
C3011T	Fluctuation du taux de change	2013-11-06

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HL-160015/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
h1601

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HL-160015

File No. - N° du dossier
h1601E60HL-160015

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

b. Prix unitaires

Les prix unitaires fermes doivent être indiqués en dollars canadiens par litre pour le carburant et doivent comporter au plus quatre décimales.

Tous les frais de livraison applicables doivent être inclus dans les prix unitaires fermes par litres.

c. Rajustements de prix unitaires

Les prix unitaires fermes figurant aux détails de l'article seront rajustés à la hausse ou à la baisse, tel que détaillé à la Base de paiement.

d. Prix de référence

Les prix unitaires pour le Mazout léger marine (articles 1 et 2), indiqués à Détails de l'article seront rajustés conformément au Prix de référence dans le supplément hebdomadaire tel que publié dans le "Oil Buyer's Guide (OBG)", moyenne à la rampe de chargement du pétrole canadien sans marque, pour ULS Diesel. Le soumissionnaire doit choisir pour sa soumission un seul prix de référence, soit « Vancouver » ou « Edmonton ». Le soumissionnaire doit indiquer le prix de référence qui s'applique à sa soumission en marquant d'un X dans l'espace approprié ci-dessous.

Vancouver _____ Edmonton _____

e. Paiement des factures par carte de crédit

Le Canada demande que les soumissionnaires complètent l'une des suivantes:

() les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des factures.

Les cartes suivantes sont acceptées:

- () VISA
() MasterCard

OU

() les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des factures.

Le soumissionnaire n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

f. Capacité financière

LA MODALITÉ SUIVANTE EST INCORPORÉE AUX PRÉSENTES

Référence des CCUA	Titre	Date
A9033T	Capacité financière	2012-07-16

g. Paiements Progressifs

Paiements Progressifs ne seront pas considérés à moins d'être spécifiquement offerts par TPSGC dans le présent document.

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HL-160015/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl601

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HL-160015

File No. - N° du dossier
hl601E60HL-160015

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HL-160015/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl601

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HL-160015

File No. - N° du dossier
hl601E60HL-160015

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- (a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers mentionnés ci-bas.
- (b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

Toutes les soumissions doivent être complétées en détail et fournir toutes informations requises dans la demande de soumissions pour permettre une évaluation complète.

1.1.1 Critères techniques obligatoires

- (a) Signature du Certificat de conformité à la Partie 5

1.2 Évaluation financière

1.2.1 Critères financiers obligatoires

- a) Le soumissionnaire doit offrir des prix unitaire(s) ferme(s) en devises canadiennes, les taxes applicables exclus, DDP rendu droits acquittés à destination(s) Incoterms 2000, les droits de douane inclus pour chaque article offert; et
- b) La proposition financière du soumissionnaire doit respecter les modalités de paiement.

2. Méthode de sélection – articles multiples

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique et financière obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse par article.

Le délai de livraison ne sera pas pris en considération lors de l'évaluation.

Plus qu'un contrat pourrait être attribué suite à cette demande de soumissions. Chaque article sera attribué à un seul fournisseur.

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HL-160015/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl601

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HL-160015

File No. - N° du dossier
hl601E60HL-160015

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

1. Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le [Formulaire de déclaration](#) dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

2. Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#) .

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

Le Canada aura aussi le droit de résilier le contrat pour manquement si l'entrepreneur, ou tout membre de la coentreprise si l'entrepreneur est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF pendant la durée du contrat.

Le soumissionnaire doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation remplie avant l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire est une coentreprise, il doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation remplie pour chaque membre de la coentreprise.

2.3 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

2.3.1 Attestation des caractéristiques environnementales générales

Le soumissionnaire doit sélectionner et remplir l'une des deux déclarations suivantes aux fins d'attestation

- A) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire est inscrit ou rencontre la norme ISO 14001.

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire Date

ou

- B) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire satisfait et continuera de satisfaire, pendant toute la durée du contrat, à un minimum de quatre (4) des six (6) critères identifiés dans le tableau ci-dessous.

Le soumissionnaire doit indiquer qu'il satisfait à un minimum de quatre (4) critères.

Pratiques écologiques au sein de l'organisation des soumissionnaires	Insérez un crochet pour chaque critère qui est respecté
Favorise un environnement sans papier au moyen de directives, procédures et / ou programmes.	
Tous les documents sont imprimés recto verso et en noir et blanc dans le cadre des activités quotidiennes, excepté lors d'indications contraires par votre client.	
Le papier utilisé dans le cadre des activités quotidiennes est composé d'un minimum de 30% de matières recyclées et possède une certification de la gestion durable des forêts.	

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HL-160015/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl601

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HL-160015

File No. - N° du dossier
hl601E60HL-160015

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Utilise préférablement des encres écologiques et achète des cartouches d'encre réusinées ou cartouches d'encre qui peuvent être retournées au fabricant aux fins de réutilisation et de recyclage dans le cadre des activités quotidiennes.	
Des bacs de recyclage pour le papier, le papier journal, le plastique et l'aluminium sont disponibles et vidés régulièrement conformément au programme de recyclage local.	
Un minimum de 50% de matériel de bureau détient une certification éco énergétique.	

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire Date

2.3.2 Certifications des produits

Le soumissionnaire certifie que tous les produits proposés sont conformes aux spécifications à Détails de l'article.

Signature

Date

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HL-160015/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl601

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HL-160015

File No. - N° du dossier
hl601E60HL-160015

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin - contrat

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous « Détails de l'article ».

2.1 Quantité minimum/maximum

Une livraison minimum de 98 p. 100 ou maximum de 102 p. 100 de la quantité totale pour chaque article identifié aux détails de l'article est acceptable pour répondre à ce besoin.

2.2 Quantité optionnelle

L'entrepreneur accorde au Canada les options irrévocables d'acquérir les quantités optionnelles qui sont décrits ci-dessous selon les mêmes conditions et aux prix et (ou) aux taux établis dans le contrat. Ces options ne peuvent être exercées que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer les quantités optionnelles en totalité ou en partie lorsque la quantité ferme est commandée ou à temps pour être livrée avec les quantités fermes correspondantes en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

i) Quantité de jusqu'à 150,000 litres pour chaque période d'approvisionnement d'un an au navire Sir Wilfrid Laurier (Article 1)

Canada n'est pas obligé de commander les quantités optionnelles.

2.3 Norme du Produit

2.3.1 Le Mazout léger marine livré par l'entrepreneur doit être conforme à la norme de l'Office des normes générales du Canada (ONGC) CGSB-3.11-2010 (dernière édition), Type 15, sauf Point d'écoulement max. -15°C, Point de trouble max. -9°C, et Viscosité cinématique à 40°C, min. 2.5 mm²/s et max. 4.2 mm²/s.

2.3.2 Règlement sur le soufre dans le carburant diesel

La teneur maximale de soufre dans le mazout léger marin (pour les petits bateaux) est de 15 mg de soufre/kg, conformément au *Règlement sur le soufre dans le carburant diesel*.

2.3.3 Exigence d'ontuosité

Le mazout léger marine doit avoir une marque d'usure ayant un diamètre égal ou inférieur à 460µm à 60°C (Articles 1 et 2).

Si des additifs sont inclus dans le carburant fournis, l'Autorité contractante doit être avisée.

L'entrepreneur doit fournir une documentation complète de tous les paramètres spécifiés de l'Office des normes générales du Canada bien à l'avance de la livraison de carburant.

2.4 Volume corrigé à 15°C

Lorsque les combustibles marins sont livrés en vrac, la quantité utilisée pour la facturation doit être réajustée à 15°C conformément à la norme ASTM D1250 "Petroleum Measurement Tables: Table 54B" (dernière édition).

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HL-160015/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl601

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HL-160015

File No. - N° du dossier
hl601E60HL-160015

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

3. **Clauses et conditions uniformisées**

3.1 **Conditions générales**

2010A (2015-09-03), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4. **Durée du contrat**

4.1 **Période du contrat**

Les travaux doivent être réalisés durant la période du 1 août 2016 au 31 août 2017.

4.2 **Date de livraison**

Tous les biens livrables doivent être reçus comme suit:

Article 1- Le 3 août 2016 au navire Sir Wilfrid Laurier de la GCC

L'entrepreneur doit contacter ROC/Montréal au (514) 283-1745 pour confirmer la date de rendez-vous au moins 1 semaine à l'avance, puis 24 heures.

Article 2- Le 26 août 2016 au navire Amundsen de la GCC

L'entrepreneur doit contacter ROC/Montréal au (514) 283-1745 pour confirmer la date de rendez-vous au moins 2 semaines à l'avance, puis 1 semaine, puis 24 heures.

Les dates de livraison pour tous les articles sont à être confirmés par la Garde côtière canadienne.

4.3 **Délai de livraison**

Un délai de _____ jours de travail sera requis. *(Insérer le nombre de jours tel que précisé par le soumissionnaire dans les Instructions pour la préparation des soumissions, Partie 3, Section I, a.)*

4.4 **Respect des délais de livraison**

L'entrepreneur est prié d'aviser l'Autorité contractante dans les plus brefs délais de son incapacité de respecter les délais de livraison fixés et de demander, par la même occasion, une prolongation du délai et de proposer un calendrier de livraison révisé tout en offrant avec sa demande une considération pour cette révision. Le ministère se réserve le droit, conformément aux conditions générales, **de résilier le contrat, en totalité ou en partie, pour motif d'inexécution**, le jour ouvrable suivant la date de livraison établie dans le contrat.

4.5 **Option de prolongation du contrat**

L'entrepreneur accorde au Canada une option irrévocable de prolonger la durée du contrat par une période d'approvisionnement d'un an, selon les mêmes conditions. L'entrepreneur accepte que pendant la période prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la Base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins **trente (30)** jours civils avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne peut être exercée que par l'autorité contractante et seront confirmées, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HL-160015/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl601

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HL-160015

File No. - N° du dossier
hl601E60HL-160015

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Lorsque la période d'approvisionnement optionnelle d'un an est exercée, Canada confirmera les article(s) et la quantité ferme de mazout marine requis par la Garde côtière canadienne.

5. Livraison, inspection et acceptation

5.1 Vérification à la livraison

L'entrepreneur présentera soit des tickets de compteur volumétrique, soit des bons de livraison ordinaire, selon le cas.

5.2 Inspection

Le destinataire doit inspecter les produits pétroliers fournis à la Garde côtière canadienne au point de destination.

5.3 Acceptation

Les biens fournis doivent être soumis à l'acceptation par le destinataire de la Garde côtière canadienne au point de destination.

6. Responsables

6.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Johanna Lemieux

Spécialiste en approvisionnements
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction du transport et des produits logistiques, électriques et pétroliers

Division des produits de construction et pétroliers - Division HL
Place du Portage III, 7A2
11 rue Laurier
Gatineau, Québec K1A 0S5

Téléphone: (873) 469-3347
Télécopieur: (819) 956-5227
Courriel: johanna.lemieux@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.2 Chargé de projet

Le chargé de projet sera identifié à l'attribution du contrat.

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet;

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HL-160015/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl601

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HL-160015

File No. - N° du dossier
hl601E60HL-160015

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom: _____
No de téléphone: _____
No de télécopieur: _____
Courriel: _____

7. Prévention de la pollution des eaux arctiques

1. L'entrepreneur doit s'assurer que tous les bateaux utilisés pour l'exécution du présent contrat sont conformes à l'ensemble des lois du Canada et des conventions internationales applicables. Il doit aussi s'assurer que tous les bateaux-citernes et les équipages qui naviguent dans les eaux arctiques, où aucune forme de déversement n'est autorisée, observent les exigences de la loi, du règlement, des normes et des lignes directrices applicables en matière de prévention de la pollution des eaux arctiques, y compris les lignes directrices sur le transbordement du pétrole dans les eaux arctiques (TP10783) et les lignes directrices sur l'utilisation des bateaux et des chalands citernes (TP11663). Comme garantie supplémentaire, l'entrepreneur doit confirmer avoir lu les lignes directrices TP10783 et TP11663 et reconnaître que lesdites lignes directrices font partie du présent contrat.
2. Outre l'assurance qu'il respectera les obligations et les exigences énoncées dans la *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques* et le règlement en découlant ainsi que dans les normes et lignes directrices applicables en la matière, l'entrepreneur doit fournir, longtemps à l'avance, un avis écrit contenant des renseignements détaillés sur les voyages prévus dans les eaux arctiques. Cet avis doit être adressé à:

Garde côtière canadienne - flotte, Centre des opérations régional
Région du Centre et de l'Arctique
105, Rue McGill
Montréal, Québec
H2Y 2E7

Attn: Surintendant, Centre des opérations régional
Télécopieur: 514-283-1753
Courriel: XCA-MontrealOpsSupt@DFO-MPO.GC.CA

3. Si l'entrepreneur omet de se conformer à l'une ou l'autre des exigences ou des obligations énoncées dans le présent article, cela sera considéré comme un manquement de la part de l'entrepreneur à remplir ses obligations en vertu du présent article. Tout retard de la part de l'entrepreneur dans l'exécution du présent contrat résultant directement et indirectement de l'obligation de respecter les exigences énoncées dans le présent article ou dans la loi, le règlement, les normes ou les lignes directrices qui y sont mentionnés ne pourra être interprété comme constituant un événement de force majeure ou comme une circonstance justifiant le retard.

8. Paiement

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HL-160015/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl601

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HL-160015

File No. - N° du dossier
hl601E60HL-160015

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

8.1 Base de paiement - prix unitaire(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaire(s) ferme(s), DDP rendu droits acquittés à destinations, précisés aux détails de l'article et assujéti à un rajustement tel que mentionné ci-dessous. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

FONDEMENT DES RAJUSTEMENTS DE PRIX UNITAIRES POUR TOUS LES BESOINS

Les prix unitaires précisés aux détails de l'article seront rajustés à la hausse ou à la baisse, conformément au Prix de référence dans le supplément hebdomadaire tel que publié dans le "Oil Buyer's Guide (OBG)", moyenne à la rampe de chargement du pétrole canadien sans marque, pour ULS Diesel.

Centre désigné - C'est la ville à partir de laquelle le prix de référence sera sélectionné.

- a) Mazout marine (Articles 1 et 2), le centre désigné est: _____
(L'autorité contractante indiquera soit « Vancouver » ou « Edmonton » tel que choisi à la partie 3, section II, d. Prix de référence, par le soumissionnaire)

8.1.1 Prix unitaires /Taxes

Les prix unitaires figurant aux Détails de l'article *excluent* toutes les taxes et tous les prélèvements qui s'appliquent ou pourraient s'appliquer à la vente du produit en vertu de toute loi ou de tout règlement fédéral ou provincial ou ordonnance territoriale. Toutefois, lorsque l'offrant doit, en vertu d'une loi ou d'un règlement fédéral ou provincial ou d'une ordonnance territoriale, percevoir auprès du Canada, des taxes et prélèvements, au moment de la vente de ces produits à cette dernière, à moins de dispositions contraires dans l'offre à commandes, le Canada remboursera à l'offrant un montant équivalent à toute taxe ou prélèvement, si applicable et justifié par une facture.

8.1.2 RAJUSTEMENTS DES PRIX UNITAIRES PAR LITRE POUR TOUS LES BESOINS

CALCULATION

Tout rajustement apporté aux prix unitaires par litre aux Détails de l'article doit être calculé de la façon suivante:

Le rajustement des prix unitaires doit correspondre au prix de référence OBG applicable pour la semaine se terminant le **vendredi précédent le chargement du navire à l'origine** (la valeur de semaine «B») moins le prix de référence s'appliquant à la semaine se terminant le **4 mars 2016** (la valeur de semaine "A"), plus de prix du soumission;

Si aucun supplément hebdomadaire de Prix de référence "Oil Buyer's Guide (OBG)" n'est publié sur un vendredi donné, il faut alors se reporter au supplément hebdomadaire publié immédiatement avant.

L'entrepreneur doit fournir une copie du manifeste du navire, ou tout autre document acceptable à TPSGC, comme preuve de la date du chargement de navire.

Prix de référence

Dans leur soumission, le soumissionnaire doit proposer leur prix unitaire par litre en utilisant le Prix de référence suivant pour le **4 mars 2016**, exprimé en dollars canadiens par litre:

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HL-160015/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
h1601

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HL-160015

File No. - N° du dossier
h1601E60HL-160015

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Les valeurs à la date "A", "Oil Buyer's Guide (OBG)":

CENTRE DÉSIGNÉ: Edmonton, Alberta

PRODUIT	VALEUR
ULS Diesel	\$0.4870

CENTRE DÉSIGNÉ: Vancouver, Colombie-Britannique

PRODUIT	VALEUR
ULS Diesel	\$0.4730

Révision du prix de référence

Dans l'éventualité où:

- A) le prix de référence applicable est abandonné, ou
B) que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada constate que le prix de référence accuse un écart par rapport à la conjoncture du marché,
les parties s'entendront sur un nouveau prix de référence pertinent et comparable; on modifiera alors l'offre à commandes de façon à correspondre au nouveau prix de référence à une date convenue par les deux parties

8.2 Clauses du guide des CCUA

LES MODALITÉS SUIVANTES SONT INCORPORÉES AUX PRÉSENTES

Référence de CCUA	Titre	Date
H1001C	Paiements multiples	2008-05-12

8.3 Paiement des factures par carte de crédit

La carte de crédit _____ est acceptée.

OU

Les cartes de crédit _____ et _____ sont acceptées.

8.4 Paiement à l'avance de la date d'échéance

Le paiement peut être versé avant la date d'échéance lorsque l'entrepreneur offre un escompte pour paiement anticipé et que l'escompte compense au moins le coût que représente pour le Canada le versement de ce paiement anticipé.

9. Instructions relatives à la facturation

Factures et renseignements connexes

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé «Présentation des factures» des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

De plus, toutes les factures doivent comprendre les renseignements suivants:

- numéro de série du contrat;
- nom du chargé de projet;
- point de livraison (incluant les numéros d'édifices selon le cas);
- identification du produit, quantité et le prix par litre;

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HL-160015/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
h1601

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HL-160015

File No. - N° du dossier
h1601E60HL-160015

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

-
- e) taxes et/ou prélèvements, selon le cas, et inscrits séparément. Si le fournisseur inclut une taxe et/ou un prélèvement dans le prix unitaire, le montant par litre de chaque taxe ou prélèvement doit être indiqué séparément sur la facture;
 - f) l'adresse où le paiement doit être remis;
 - g) Nom du navire et numéro de commande d'achat/numéro de la demande, s'il y a lieu.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit:

a) L'original et un (1) exemplaire de chaque facture doivent être fournis au responsable des commandes et envoyés à l'adresse de facturation.

b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé «Responsables» du contrat.

Les factures seront accompagnées de l'original et d'une (1) copie du bordereau de livraison signé par le destinataire. C'est la responsabilité de l'entrepreneur d'assurer que les renseignements sur les bons de livraison sont lisibles.

Si l'information mentionnée au-dessus est incomplète, la facture ne sera pas payée jusqu'à ce que l'entrepreneur fournisse tous les détails requis.

10. Attestations

10.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

10.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Manquement de la part de l'entrepreneur

Lorsqu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF. L'imposition d'une telle sanction par EDSC fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

11. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

12. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2015-09-03), biens (complexité moyenne);
- c) la soumission de l'entrepreneur en date du _____.

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HL-160015/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl601

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HL-160015

File No. - N° du dossier
hl601E60HL-160015

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

13. Clauses du guide des CCUA

Les modalités suivantes sont incorporées aux présentes

Référence de CCUA	Section	Date
D3010C	Livraison de marchandises dangereuses/produits dangereux	2016-01-28
D3015C	Marchandises dangereuses / produits dangereux - conformité de l'étiquetage et de l'emballage	2014-09-25
B1505C	Transport des marchandises dangereuses/produits dangereux	2016-01-28
G1005C	Assurances – aucune exigence particulière	2016-01-28

14. Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés: rendu droits acquittés (DDP) selon les Incoterms 2000 au endroits dans les Détails de l'article.

Le point de transfert doit être la rampe du navire de la GCC, où des échantillons peuvent être prélevés.



ANNEXE A
de la PARTIE 5 - PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX
POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI - ATTESTATION
Dossier. E60HL-6-0015

Je, soumissionnaire, en présentant les renseignements suivants à l'autorité contractante, atteste que les renseignements fournis sont exacts à la date indiquée ci-dessous. Les attestations fournies au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends que le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de manquement, si une attestation est jugée fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat. Le Canada aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations d'un soumissionnaire. À défaut de répondre à toute demande ou exigence imposée par le Canada, la soumission peut être déclarée non recevable ou constituer un manquement aux termes du contrat.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, visitez le site Web d'Emploi et Développement social Canada – Travail.

Date : _____ (AAAA/MM/JJ) [si aucune date n'est indiquée, la date de clôture de la demande de soumissions sera utilisée]

Compléter à la fois A et B.

A. Cochez seulement une des déclarations suivantes :

- A1. Le soumissionnaire atteste qu'il n'a aucun effectif au Canada.
- A2. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur du secteur public.
- A3. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur sous réglementation fédérale, en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi.
- A4. Le soumissionnaire atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés au Canada (l'effectif combiné comprend les employés permanents à temps plein, les employés permanents à temps partiel et les employés temporaires [les employés temporaires comprennent seulement ceux qui ont travaillé pendant 12 semaines ou plus au cours d'une année civile et qui ne sont pas des étudiants à temps plein]).
- A5. Le soumissionnaire a un effectif combiné de 100 employés ou plus au Canada; et
 - A5.1. Le soumissionnaire atteste qu'il a conclu un Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi valide et en vigueur avec EDSC – Travail.

OU

- A5.2. Le soumissionnaire a présenté l'Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168) à EDSC – Travail. Comme il s'agit d'une condition à l'attribution d'un contrat, remplissez le formulaire intitulé Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168), signez-le en bonne et due forme et transmettez-le à EDSC - Travail.

B. Cochez seulement une des déclarations suivantes :

- B1. Le soumissionnaire n'est pas une coentreprise.

OU



ANNEXE A
de la PARTIE 5 - PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX
POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI - ATTESTATION
Dossier. E60HL-6-0015

() B2. Le soumissionnaire est une coentreprise et chaque membre de la coentreprise doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation. (Consultez la section sur les coentreprises des instructions uniformisées.)